



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'examens

Question écrite n° 39947

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur le problème de l'ostéoporose. L'ostéoporose est un grave problème de santé publique qui touche après cinquante ans près d'une femme sur quatre et un homme sur huit. Le vieillissement prévu de la population dans les prochaines années devrait accentuer cette situation. L'ostéoporose n'est pas une fatalité et certains examens permettent de prescrire un traitement préventif. Cependant ces examens assez coûteux ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. C'est pourquoi il lui demande s'il ne serait pas envisageable de mettre en place une véritable politique de prévention de l'ostéoporose et, surtout, la prise en charge des différents examens.

Texte de la réponse

Une étude épidémiologique et médico-économique portant sur une période de trois ans est actuellement menée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Cette étude fait suite à l'expertise collective de l'INSERM qui avait permis d'améliorer les connaissances en matière de techniques de mesure de la masse et de l'architecture osseuse et avait notamment conclu sur la nécessité d'études complémentaires. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré un projet d'étude ayant pour objet d'apprécier l'impact du dépistage systématique de l'ostéoporose chez les femmes à différents âges (soixante-soixante-dix ans et au-delà de soixante-dix ans). Elle permettra également de comparer les résultats de deux différentes stratégies de dépistage. Cette étude est également indispensable pour déterminer l'opportunité de préconiser l'ostéodensitométrie comme méthode de choix pour le dépistage de l'ostéoporose, par comparaison avec d'autres techniques. L'étude de faisabilité a d'ores et déjà été réalisée, l'étude elle-même a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre du FNPEIS. En dehors de cette étude qui concerne le dépistage en population générale, des recommandations ont proposé le remboursement de l'ostéodensitométrie dans certaines indications. C'est pourquoi, l'ANAES a été saisie suite à un rapport sur l'ostéoporose dans la Communauté Européenne, afin de déterminer les personnes à haut risque pour lesquelles la mesure de la densité osseuse serait nécessaire. Enfin, la prévention de l'ostéoporose et de ses conséquences repose aussi sur d'autres actions que le dépistage. C'est dans cette optique qu'un groupe de travail s'est réuni et a proposé des actions qui sont actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39947

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2000, page 154

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1349